

DEC171593DR01

Décision portant nomination de Mme Véronique LENOIR aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8104 intitulée Institut Cochin

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 nommant M. Pierre-Olivier COURAUD, directeur de l'unité UMR8104 ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option *sources radioactives non scellées* délivrée à **Mme Véronique LENOIR** le 10 octobre 2016 par APAVE Formation ;

Vu l'avis favorable du CRHSCT du 5 mai 2017,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Véronique LENOIR, IE2, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 22 septembre 2016.

Article 2 : Missions¹

Mme Véronique LENOIR exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



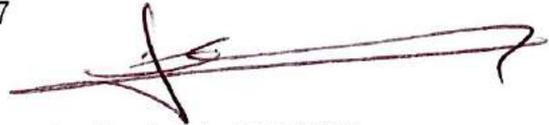
Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **Mme Véronique LENOIR** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 16 mai 2017



Le directeur de l'UMR8104
Pierre-Olivier COURAUD

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif

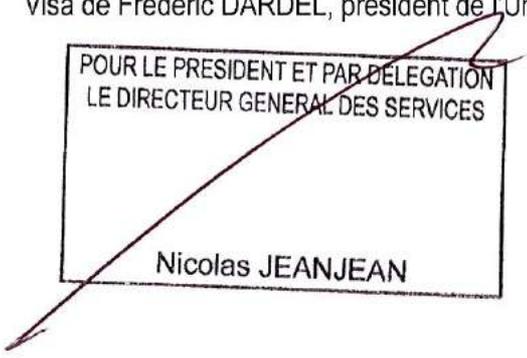


Visa de Marie-Pascale MARTEL, déléguée régionale Inserm Paris 5



Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES



Nicolas JEANJEAN